

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

N° 15 bis .G

MARDI 6 JUILLET 1993

2,00 FRF

SPECIAL *INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

Bonnes vacances à tous !

SOMMAIRE

Pages 2-3	EVOLUTIONS STRUCTURELLES EN COURS A L'INSERM Compte-rendu entrevue avec la Direction Générale (27/5/93)
Page 4	COMMUNIQUE de la Section Nationale INSERM du SNTRS-CGT Inserm : pendant l'été, les réformes continuent.
Page 5	IFR : le SNTRS-CGT propose une rencontre et une riposte commune aux Bureaux du SGEN-CFDT Inserm et à la Section Nationale Inserm du SNCS.
Page 6	RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION INSERM (Juin 1993)
Pages 7-8	Chercheurs du SNCS, le SNTRS-CGT s'adresser à vous.
Pages 9 à 12	Compte-rendu CSS N° 2.
Pages 13 à 15	Compte-rendu CSS N° 3.
Pages 16 à 18	Compte-rendu CSS N° 4.
Pages 19 à 20	Compte-rendu CSS N° 6.
Page 22 à 25	Compte-rendu CSS N° 9.
Pages 26 à 32	Compte-rendu CSS N° 10.
Page 33	Liste des élus SNTRS-CGT aux CSS (mise à jour au 5/7/93)
Page 34	<i>Sur les chemins de la Paix !</i>

EVOLUTIONS STRUCTURELLES en cours à l'INSERM.

Compte-rendu d'une entrevue avec la Direction Générale (27/5/93).

**I. L'ENTREVUE SNTRS-CGT/SNCS ET
DIRECTION GENERALE AVAIT POUR
BUT LES IFR** : elle se situait fin mai juste
avant la réunion du Conseil Scientifique. Il
s'agissait à ce moment de faire part au
Direction.Générale. de nos inquiétudes, en
particulier sur :

**1) Un risque d'évolution des critères retenus
pour évaluer les IFR.** Risque lié à la situation
budgétaire (annulations des crédits de
Recherche). De plus, certains personnels
proches de la Direction Générale se
répandaient depuis plusieurs semaines en
affirmations lapidaires sur la qualité de
quelques projets d'IFR avant même la réunion
du Conseil Scientifique. D'autres affirmations
révélaient l'existence d'un rapport dit Lhoste
sur "politique de site/IFR" ; la connaissance de
ce rapport permettant aux initiés de donner
d'ores et déjà la liste des IFR qui seraient
créés. Nous avons demandé que les critères
affichés lors de l'appel d'offre soient respectés
pour l'évaluation et que le rapport Lhoste soit
porté à la connaissance de la communauté
scientifique.

Réponse du Directeur Général :
Refus de rendre public le rapport Lhoste :
"celui-ci est daté et ne tiendrait par compte
d'une situation dynamique"... Il n'y aura pas de
changement de critères puisque dès le départ il
n'était pas question de financer (=Examens et
non concours) les IFR : pour 1993, 2 MF
prévus - Mr Lazar confirme que pour les
années à venir il y aura de bonnes raisons de
favoriser les IFR en équipement mi-lourd.
Suit dans la foulée, un discours de politique
générale soutenant que la politique d'IFR est
l'inverse d'une politique de créneaux si elle est
bien comprise : développement de stratégies et
non organisation autour de disciplines ou
thèmes/ Le discours est pour le moins défensif

quant à la politique de créneaux puisque dans
le même temps Lazar encourage la
communauté à entendre les conclusions du
Conseil Scientifique : qui dit qu'on ne peut pas
tout faire sur le plan de la recherche, mais qu'il
faut garder les moyens de l'expertise
scientifique dans tous les domaines ; ainsi "on
préserve notre liberté et on se garde d'une
politique de créneaux puisqu'on doit avoir des
équipes dans tous les domaines pour faire de
l'expertise". (Lazar).

**2) La façon dont la politique des IFR a été
lancée :** en effet, alors qu'il s'agit de
partenariat, l'INSERM a rendu public ses
intentions, sans discussion avec les partenaires.
D'où incompréhensions, inquiétudes et
freinages divers.

Réponse du Directeur.Général. : sur le fait
qu'il y a des Administrations Hospitalières et
que cela aurait pris des années de
consultation...

**3) L'avenir des personnels affectés aux
services communs :** gestion au niveau de
l'IFR, des ADR, ou des unités ? Quelles
garanties en particulier sur la mobilité ?

Réponse Directeur .Général. : ne répond pas.
Depuis, M.Lazar a dit au C.S. que les
personnels seraient sous l'autorité directe du
DR de l'IFR.

**II. LE SNCS POSE ALORS UNE
QUESTION SUR LES CAP** (Contrats d'Aide
Programmée) et la Direction Générale nous
livre une série de scoop en réponse à cette
question. Mais tout d'abord une petite
définition : les CAP ont été recommandés à la
Direction Générale par le Conseil Scientifique
(à qui la Direction Générale l'avait suggéré...)
"il s'agit de mettre à la disposition de la
communauté un autre type de contrat lourd
que l'unité". Le Directeur Général cite alors en
exemple le cas d'équipes dans des villes
isolées (Cf. argumentation du C.S. dans son
rapport de conjoncture et prospective).
Revenons aux informations données par Mr
Lazar :

1-) Une note de service est en cours
d'élaboration, qui va définir les droits et
obligations des Directeurs d'Unités vis à vis de
l'Institution (référence à l'Art. 20 du décret du
10/11/93 qui aurait dû donner lieu à cette note
de service). Celle-ci sera soumise au CTPC.

Le Directeur Général indique alors que les 2 informations seront données en même temps (droits et obligations de Directeurs d'Unités et mise en place des CAP), car il "n'exclut pas que certains Directeurs d'Unités préféreront le statut de CAP à celui d'Unités" aux vues de la note de service concernant leurs droits et obligations...

2-) La Cour des comptes commence à s'intéresser de près à la gestion des Unités. Les financements d'origine privés poseraient problème : les Directeurs de Laboratoires seraient passibles de poursuites judiciaires s'ils ne font pas transiter les ressources financières de leurs Associations loi 1901 par l'INSERM. Mr Lazar nous fait alors remarquer (!...) que la majorité des Associations servent à gérer des hors-statuts ou des CDD. D'où l'idée du Directeur.Général. de demander "un déplafonnement des CDD" : autorisation d'avoir plus de 48 CDD possibles à l'INSERM. A cette condition, il pourrait interdire les Hors-Statuts dans les laboratoires.

Le Directeur Général s'autorise alors une conclusion de taille : dans ces conditions, "certaines unités pourraient préférer les CAP".

III. COMMENTAIRES DU SNTRS-CGT :

1er commentaire : demander une augmentation des CDD au moment où on diminue le nombre de fonctionnaires, cela s'appelle de la déréglementation.

2ème commentaire : la Direction Générale a envisagé à 2 reprises qu'il puisse y avoir un mouvement de transformations d'unités en CAP...à la demande des Unités elles-mêmes ! Quand on rapproche ceci de la mise en place des IFR, on peut envisager qu'à plus ou moins long terme, l'Unité ne soit plus la structure de base de l'INSERM. Par ailleurs l'argent distribué par l'INSERM sous forme de contrats (CJF, CRE...) n'est pas géré par l'INSERM : une part non négligeable du Budget de l'organisme pourrait ainsi ne plus être contrôlé.



4.

COMMUNIQUE DE LA SECTION NATIONALE INSERM DU SNTRS-CGT

INSERM : PENDANT L'ETE, LES REFORMES CONTINUENT

Dans la foulée des Instituts Fédératifs de Recherche, d'autres réformes sont annoncées.

-- Sous couvert de moralisation de la gestion des unités (recours aux associations loi 1901), la partie des statuts de l'INSERM concernant les droits et devoirs des directeurs d'unités va être modifiée dans le sens d'une plus grande rigueur. Les directeurs qui ne voudront pas s'y soumettre pourront être tentés par des contrats d'aide programmée.

-- Nouvelle modalité d'intervention de l'INSERM, les Contrats d'Aide Programmée (CAP) dont le Conseil Scientifique est à l'origine (voir le rapport de conjoncture et de prospective 1991-1995), appliqués dans l'esprit initial peuvent concourir à développer une situation positive : "soutien à certaines disciplines charnières ou insuffisamment fortes et dont la masse critique ne permet pas (...) d'espérer, à moyen, voire à long terme, l'accession à une unité. Il s'agirait d'un soutien reconductible".

-- Déplafonnement des contrats à durée déterminée jusqu'ici limité à 1% des effectifs de titulaires.

On est évidemment favorable à un contrôle des associations loi 1901 et au développement de la recherche dans les domaines insuffisamment développés. Encore faudrait-il connaître les garanties offertes aux personnels affectés dans de telles structures ?

En situant l'application d'un tel dispositif dans le contexte économique (pénurie) et politique, (orientation du nouveau ministère, schéma stratégique du CNRS), on ne peut que craindre une dérive vers une contractualisation forcée et tout azimut de l'INSERM. De plus, les crédits qui financeront ces CAP ne peuvent venir que d'un transfert des contrats de recherche externes et des budgets des unités. Or, la politique de l'INSERM est de ne pas gérer lui-même ses financements lorsqu'ils sont attribués sous forme de contrats (CJF, CRE), ainsi une part non négligeable du budget de fonctionnement de la Recherche pourraient ne plus être contrôlée.

Il paraît donc évident que l'application de telles mesures iraient à l'encontre des objectifs affichés. En effet, il s'agiraient d'un désengagement de l'INSERM vis-à-vis des unités, de laisser les mains libres à ceux qui refusent un contrôle des fonds privés.

Ce dispositif risque d'être un grand pas vers une organisation de la recherche telle qu'elle est structurée dans les pays anglo-saxons, vers un affaiblissement de la cohérence et de la capacité d'intervention de notre EPST.

Orsay, le 2 juillet 1993

SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE****25, rue de cheureuse
91400 ORSAY**TELEPHONE : 69 07 60 13
TELECOPIE : 69 07 50 05

SECTION NATIONALE INSERM

ORSAY, le 25 juin 1993

- Aux bureaux du SGEN-CFDT INSERM
- A la Section Nationale INSERM du SNCS

Chers(e) Camarades,

Les informations qui nous ont été fournies lors d'une entrevue avec la Direction Générale de l'INSERM sur les IFR, ainsi que sur d'autres évolutions de notre institut, nous inquiètent fortement dans le contexte politique et budgétaire actuel.

Nous craignons, comme dans le projet de schéma stratégique du CNRS, de voir nos organismes nationaux vidés de leur substance sans que soit ouvertement cassée l'ossature qui constituent les EPST. A partir des problèmes réels posés par les associations Loi 1901, l'alternative offerte par le Directeur Général entre unités ou Contrat d'Aide Programmée, nous fait craindre une dérive vers une contractualisation forcée et tout azimut de l'organisme.

Les C.A.P., dont le CS est à l'origine, appliqués dans l'esprit initial, structure intermédiaire entre CJF et l'unité, ne sont pas négatifs. Mais, ils peuvent devenir dangereux s'ils sont attribués avec d'autres critères. Le CS devrait être vigilant sur les modalités des appels d'offres (et le suivi de leur attribution). Ne soyons pas naïfs sur les orientations de notre nouveau ministère, ni sur un quelconque effet de protection de notre Direction Générale. C'est pourquoi, nous vous proposons d'avoir une discussion entre nos bureaux sur tous ces risques de dérive (déplafonnement des CDD, les C.A.P. seront-ils gérés par l'INSERM...) et voir dans quelles mesures il est possible d'y apporter une riposte commune.

Malgré l'arrivée des vacances, rien ne s'arrête, ni l'évolution de l'INSERM ni l'action syndicale. Cette rencontre serait plus profitable si elle pouvait se tenir avant la réunion du CS et sa préparation intersyndicale du dimanche 4 juillet.

Nous n'avons pas de proposition de date précise à vous faire, cela peut être le jeudi soir au local CAES mais après 18 h 30 (bureau du CAES) ou toute autre date à votre convenance (cela peut être le lundi 5 juillet).

Dans l'attente, recevez, chers(e) Camarades, nos salutations syndicalistes.

Pour le Bureau de la
section nationale INSERM du SNTRS -CGT



Dominique LAGRANGE

RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION INSERM -JUN 1993-

Tableau comparatif avec ceux de 1990

		1990		1993	
<i>COLLEGE ITA</i>		Inscrits :	2392	2603	
		Exprimés:	1257 52,6%	1270	48,8%
SNTRS-CGT		362	28,8%	334	26,3%
SGEN-CFDT		484	38,5%	568	44,7%
SNIRS-CGC		236	18,8%	232	18,3%
CFTC		175	13,9%	136	10,7%
<hr/>					
<i>COLLEGE CHERCHEURS</i>					
SNCS		405	46,0%	359	41,4%
SGEN-CFDT		246	27,9%	246	28,4%
SNIRS-CGC		191	21,6%	162	18,7%
USCA		40	4,5%	57	6,5%
FO				42	4,8%

ELUS

<p>Chercheurs</p> <p>1 SNCS 1 SGEN-CFDT 1 SNIRS-CGC</p>
--

<p>ITA</p> <p>1 SNTRS-CGT 1 SGEN-CFDT 1 SNIRS-CGC</p> <p style="text-align: right;">Catherine DRIANCOURT</p>

Chercheurs du SNCS le SNTRS-CGT s'adresse à vous.

Vous vous êtes engagés dans une voie qui vous fait sortir de la FEN et entrer dans une autonomie "provisoire". En toute indépendance et en postulant que c'est vous seuls qui avez à décider de votre avenir, le SNTRS-CGT s'adresse à vous aujourd'hui pour vous donner son point de vue.

Nos deux syndicats, depuis de nombreuses années, se sont retrouvés ensemble pour défendre les personnels (pour le statut de titulaire, contre le plan Aigrain...), pour défendre la recherche, pour défendre les organismes publics nationaux de recherche, cela à partir d'une volonté commune d'unité dans l'action et d'une conception commune du service public de recherche et d'indépendance de la recherche.

Dire cela ne revient pas à effacer les divergences, notamment en 1989, lorsque le SNCS a signé l'accord avec le Ministère de la recherche, alors que nous refusions cet accord.

Un accord de concertation entre nos deux organisations a fonctionné de 1967 à 1987, année ou, de fait, il a cessé d'exister après la décision de notre congrès de ne plus limiter le champ de syndicalisation du SNTRS-CGT aux seuls ITA. Ainsi que l'exprimait ce même congrès : *"Cette perspective n'est pas dirigée contre le SNCS ou d'autres syndicats, elle vise à relancer le combat syndical en n'excluant aucune possibilité de coopération avec le SNCS, tant qu'elle restera possible et à laquelle le SNTRS-CGT reste attaché"*.

"La compétition ne devant pas exclure la coopération entre deux syndicats pour la défense des travailleurs scientifiques et de leurs moyens de travail".

Aujourd'hui cette coopération, à notre avis, n'a de sens véritable que dans un processus de rassemblement des chercheurs et des ITA dans la CGT.

Bien avant 1989 et la dérive de la direction de la FEN vers sa transformation en syndicat d'accompagnement de la politique du gouvernement, l'installation du SNPTES au CNRS en 1978, ont éclairé d'un jour nouveau la discussion, très ancienne dans la CGT, sur les champs de syndicalisation. Le SNTRS-CGT a posé le problème, dès ce moment, à la Confédération. En 1984, il a arrêté une position de principe : aller vers la syndicalisation des chercheurs. A son congrès de 1987, il a pris la décision d'ouvrir son champ de syndicalisation à tous les personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

Pas plus qu'aujourd'hui, les raisons n'étaient de simple circonstance : il n'y a pas de particularité qui justifie des syndicats différents parmi les personnels du CNRS et de l'INSERM (ni d'ailleurs dans aucun EPST). Chercheurs et ITA n'ont pas exactement le même statut, cependant les intérêts de toutes les catégories sont communs. Ce n'est pas pour rien que le SNTRS est à la CGT : hors du syndicalisme intercatégoriel et interprofessionnel, il ne peut y avoir de défense conséquente des salariés, quel que soit leur secteur. Il n'y a rien de plus dangereux pour les travailleurs, quelle que soit leur situation spécifique, que l'isolement corporatiste. Cela ne signifie pas qu'il faille tout uniformiser, au contraire. Nous avons la volonté, en même temps, de rassembler toutes les catégories pour la défense des acquis collectifs et faire intervenir chacune des catégories sur ses revendications propres.

La CGT a tranché cette question en se confédérant, il y a fort longtemps. En 1906 le congrès d'Amiens a jeté les bases du syndicalisme indépendant des employeurs, des gouvernements et des partis politiques. La FEN s'en était d'ailleurs réclamée lors de sa décision de devenir autonome pour éviter la scission et œuvrer à la réunification, en 1947. Ces questions sont toujours d'actualité, elles touchent à ce qu'il y a de plus fondamental dans le syndicalisme, ce ne sont pas là des vieilleries bonnes à jeter aux orties.

L'indépendance syndicale doit être un souci permanent. L'histoire récente et les difficultés de toutes sortes rencontrées par notre syndicat ne nous font pas renoncer à ce principe essentiel, bien au contraire. La dénaturation de l'organisation syndicale à laquelle a conduit l'orientation des dirigeants de la FEN a abouti à la crise dans laquelle vous avez eu à vous positionner. Votre dernier congrès a décidé de placer le SNCS dans une autonomie provisoire. En toute fraternité, le SNTRS-CGT vous alerte sur le risque qui découlerait du maintien dans l'autonomie : il y a celui d'aggraver ainsi la division syndicale déjà existante.

Les chercheurs comme les autres catégories ont toute leur place à la CGT, dans le syndicalisme intercatégoriel et interprofessionnel. Le confédéralisme répond à la nécessité de cohérence revendicative, au besoin d'élargissement du champ d'intervention. C'est, à notre sens, tout le contraire d'un carcan, c'est la possibilité de rechercher l'intérêt commun à tous les secteurs de salariés. Les personnels de l'enseignement et de la recherche ne peuvent pas rester isolés. Les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA ne peuvent pas rester coupés ni de leurs collègues chercheurs, ni des autres catégories de personnels des EPST.

Quels problèmes avons-nous à traiter ensemble dans un syndicat intercatégoriel ?

Evidemment tout ce qui touche aux personnels et aux organismes de recherche, l'emploi scientifique, les conditions de travail de recherche, le maintien des organismes publics nationaux de recherche fondamentale...

L'acquis très important, quasi unique au monde, que constitue la reconnaissance du métier de chercheur à temps plein, sur statut de titulaire, dans des organismes publics de recherche est très menacé. Sa défense place tous les syndicats devant des responsabilités considérables.

Aujourd'hui, le projet de schéma stratégique, nullement remis en cause par le changement de gouvernement, prévoit de consacrer 10% des postes de chercheurs titulaires à l'embauche provisoire de chercheurs sur contrats. M. Kourilsky tend ainsi la main au professeur Apfelbaum qui préconise de ne laisser titulaires que les DR, après 40 ans. Le sort des jeunes chercheurs pour ces gens-là doit être la précarité et l'exploitation. Cette politique est universelle avec la multiplication des C.D.D., C.E.S...

Dans le numéro de mars du Journal du CNRS, M. Kourilsky déclare que le CNRS doit accompagner le mouvement des universités vers leur autonomie en terme de politique scientifique, puis de financement et, enfin, de recrutement. Il a entamé cette politique : le CNRS est de plus en plus mis au service des universités et des entreprises, au détriment de sa mission essentielle, la recherche fondamentale.

Le nouveau ministre ne s'exprime pas différemment.

Les projets de fermeture de sites propres du CNRS, en commençant par Meudon-Bellevue, la mise en cause des unités propres, la sectorisation de la gestion des carrières, etc... ne peuvent que conduire à la fin du CNRS. L'émergence d'un "groupe CNRS", constitué de la juxtaposition d'instituts et de départements autonomes, de sociétés anonymes et de GIP, ne pourrait se faire que sur les décombres de l'organisme national et du statut. Au bout de ce chemin, il y aurait l'asservissement des chercheurs (comme cela se dessine en sciences sociales) mis en demeure "d'éclairer les choix technologiques par l'analyse de l'acceptabilité sociale"...

Nous avons de grandes choses à défendre ensemble, de grandes batailles s'annoncent. Votre place est avec nous, dans le SNTRS-CGT. Nous proposons que les chercheurs y aient une forme d'organisation particulière à décider, ensemble, démocratiquement. Nous sommes prêts à en débattre collectivement, dès à présent, avec tous ceux qui le voudront. Dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès, qui aura lieu en novembre cette année, une conférence nationale des chercheurs de notre syndicat sera ouverte à tous les chercheurs qui souhaitent y participer.

Orsay, le 7 juin 1993

Réunion du Conseil Scientifique

(01-03/06/93)

Intervention du Directeur Général :

- lancement des campagnes d'animation de la recherche 94-95, sur un thème national, par mini-colloques ; une année par CSS, une dizaine de minicolloques sur les 4 ou 5 thèmes désignés par le CS (génomique, biologie structurale, santé publique, développement) + la communication et l'Europe.

- IFR : intérêt local et intérêt global, mieux jouer notre rôle en permettant l'expression de stratégies prenant comme point d'appui l'INSERM et nos partenaires privilégiés (hôpital, université), le CNRS étant désigné comme "autre partenaire possible" ; reconnaître ce qui fonctionne comme IFR, ou les rapprochements sous-tendus par une vision stratégique, pas ce qui apparaît comme étant un conglomérat de circonstance ; les régions veulent s'exprimer, c'est à elles que revient la stratégie de développement, un équilibre est à trouver entre régions-état-Europe ; l'évaluation étant toujours réservée aux instances nationales, l'évaluation des unités ou CJF dans les IFR se fera indépendamment de l'IFR ; création des IFR pour 4 ans, pas de moyens massifs à mettre immédiatement sur les IFR - 2MF pour la fin de l'année, (avant annulation), soit 8MF pour l'année - les décisions de financements et d'équipements mi-lourds seront arrêtées au vu des propositions de création par le CS ; de même pour les personnels communs, qui seront affectés au Directeur d'IFR.

Les créations d'IFR peuvent source de moyens supplémentaires, de provenances diverses, l'INSERM ne prévoyant pas d'utiliser les financements des unités pour alimenter les IFR ; il est nécessaire de trouver d'autres modes de financement (actuellement le financement de l'INSERM provient pour 2,5 Milliards du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement, 2,5 Millions du Ministère de la Santé).

Remarque : 104 unités de l'INSERM, soit 40%, se sont inscrites dans des projets d'IFR ; 18 demandes proviennent d'Ile de France et 27 hors Ile de France ; 62,5% d'entre elles sont coordonnées par des Universitaires ou Hospitalo-U (dont plus de la moitié, 14/26, sont déjà directeurs de formations INSERM) ; pour information, les U et HU représentent à l'INSERM 42,5% des Directeurs d'unité, 25% des directeurs de Services Communs, 58,6% des directeurs de CJF.

Séance :

1) Bilan des réseaux de recherche clinique : 16 dossiers, 2 notes de l'intercommission < 2 (Dautzenberg, Kedinger) ; satisfecit du CS au vu des publications.

2) Bilan des réseaux en santé publique (5) : 3 ++, 2+.

3) Demandes réseaux recherche clinique : 16 dossiers considérés comme "honorables" sur 23 demandes ; demandes réseaux santé publique : 4 retenus sur 6. Réseaux N-S : 6 dossiers retenus.

4) Bilan des S.C :

S.C. 10 Aboulker, S.C. 6 Delrue, S.C. 27 Galle (mandat de 2 ans), S.C.9 Goldberg, S.C. 2 Guillaumet.

Création du Service Mixte de Bioinformatique CNRS-INSERM à Villejuif (informatique du génome) Ph Dessen, en connexion avec SC5 et SC11.

5) Création des IFR : 25 A+ (dont on recommande la création "les yeux fermés") 7A (dont on recommande la création "les yeux ouverts", c'est à dire avec des conseils), 8 B, pas encore mûrs, 7 C, pas du tout prêts. Cette sous classification en A+ et A est arrivée en fin de séance, sous l'impulsion du Président, dans quel but ? la différence entre A+ et A étant vraiment problématique, il s'agit certainement d'établir un numerus clausus assez arbitraire. Comme il ne s'agissait pas au départ de classer aussi finement les projets d'IFR, il y a là une sorte de manipulation du CS qui a pour résultat de ne consacrer comme IFR, en majorité, que ce qui existe déjà comme fédération ou institut de fait, ou de favoriser les grosses unités. Aux dernières nouvelles le ministère ne verrait la création que d'une dizaine d'IFR : la montagne a-t-elle accouché d'une souris? Nous reviendrons dans la prochaine édition sur l'analyse fine des IFR créés/IFR non créés, en fonction du résultat final des courses, afin de dégager les véritables critères ayant prévalu en "haut lieu" pour désigner les "heureux élus".



Conseil Scientifique 1er - 3 Juin 1993

EXAMEN DES PROJETS D'IFR

48 projets d'Instituts Fédératifs de Recherche Biomédicale ou en Santé
 46 IFR de site dont 19 en IdF
 27 en Province
 2 IFR en réseau

① Projets d'IFR classés A+ (25 projets dont 10 en IdF et 15 en Province)

Rang	Nom + Prénom	REG
A +	BACH JEAN-FRANCOIS	IDF
	BALNY CLAUDE	PRO
	BATAILLE REGIS	PRO
	BAULIEU ETIENNE-EMILE	IDF
	BESSE PIERRE	PRO
	BQIRON MICHEL	IDF
	BONVALET JEAN-PIERRE	IDF
	CAPRON ANDRE	PRO
	COURAUD FRANCOIS	PRO
	FORMSTECHEP PIERRE	PRO
	GORIDIS CHRISTO	PRO
	JARD SERGE	PRO
	KOMAJDA MICHEL	IDF
	LAFONTAN MAX	PRO
	LE MOAL MICHEL	PRO
	LEGER JEAN	PRO
	LEVY BERNARD	IDF
	LEVY JEAN-PAUL	IDF
	MARGUERIE DE ROTROU G.	PRO
	MORNEX RENE	PRO
	PREVAL (de) CLAUDE	PRO
	REY JEAN	IDF
	ROSA JEAN	IDF
	VALLERON ALAIN-JACQUES	IDF
	VAUDRY HUBERT	PRO

② Projets d'IFR classés A (7)

Rang	Nom + Prénom	REG
A	BAUMANN NICOLE	IDF
	DESCHAMPS JEAN-PIERRE	PRO
	FARDEAU MICHEL	RESEAU
	GALANAUO PIERRE	IDF
	HENRARD JEAN-CLAUDE	RESEAU
	LE BAS JEAN-FRANCOIS	PRO
	TOVEY MICHAEL	IDF

Création assortie de recommandations et/ou de négociations particulières

③ Projets d'IFR classés B (8)

Rang	Nom + Prénom	REG
B	BOUGNERES PIERRE-FRANCOIS	IDF
	BRUGAL GERARD	PRO
	CARAYON PIERRE	PRO
	GRIMAUD JEAN-ALEXIS	PRO
	GRUNFELD JEAN-PIERRE	IDF
	MARTIN JEAN-PIERRE	PRO
	THANG MING-NGUY	IDF
	VERROUST PIERRE	IDF

Dossiers à renforcer

④ Projets d'IFR classés C (7)

Rang	Nom + Prénom	REG
C	BAILLY PATRICK	PRO
	CHARBORD PIERRE	PRO
	DANION JEAN-MARIE	PRO
	KUNTZ DANIEL	IDF
	LIAUTARD JEAN-PIERRE	PRO
	PUJOL Remy	PRO
	THEVENON ANDRE	PRO

⑤ Projet d'IFR hors cadre : HOUSSIN DIDIER

IDF

Zoon 32 IFR

90.M (Vint. Cyp. Am. d'Or) de la série d'IFR
P. 115-116

CSS 2 -SESSION DE PRINTEMPS 1993-

1 INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL

Commentaires sur les décisions du Conseil Scientifique session d'automne 1992

Concernant les CR1, le jury d'admission a longuement discuté avant d'accepter le classement de la CSS. Sur les 16 candidats proches de membres de la commission, 5 ont été recrutés, alors que sur les 19 non représentés, 0 recrutement. Dans l'incertitude le classement n'a pas été changé mais le DG a clairement exprimé ces interrogations...

Pour le concours DR1, le CS a retenu les deux premiers candidats et le 5^{eme}...

Avancement DRE : 1 candidat de la CSS retenu.

Avis sur l'activité des chercheurs: le CS a suivi la CSS sur 2 avis réservés mais a transformé un 3^{eme} avis réservé en avis favorable, le DG considérant que cette position de la CSS était "outrancière en regard de la faute commise".

Créations d'unités

But à atteindre = créations hors Ile de France poussées le plus loin possible afin d'approcher la parité Paris/Province. La règle est la même que d'habitude : examen par ordre de mérite c.a.d. par ordre d'espérance de production scientifique dans les 12 ans à venir. Le problème d'équilibre entre Paris et Province concerne le CS.

CRE

17 demandes sont à analyser à la CSS 2; 5 seront financés par l'INSERM.

Des questions se posent pour l'année prochaine; le DG est partisan d'utiliser les CRE pour favoriser l'émergence de nouvelles équipes plutôt que de "voler au secours de la victoire quand celle-ci est arrivée". En clair, la moitié des CRE actuellement financés par l'INSERM va à des labos florissants (CNRS essentiellement), c'est trop, il faudra désormais mieux aider les petites équipes universitaires.

Concours DR2

Il y aura 3 postes pour 13 candidats, soit 23% de chances de réussite alors que la moyenne de l'organisme n'est que de 19%.

Conjoncture et Prospective : Rapport du CS.

La culture de l'INSERM est à l'opposé d'une culture de créneau.

Double système:

-Commission / Conseil permet de s'exprimer dans une certaine continuité ; les mots clé sont: qualité, compétition, concours

- "orthogonalement" à cela, le système Intercommission / Conseil,

plus directif, avec des directions finalisées et des axes prioritaires qui appellent à un meilleur développement.

A l'opposé, en matière d'expertise collective, nous devons être présents partout dans le champ de notre compétence

Les moyens d'intervention de l'INSERM sont : les Unités, les IFR, les contrats et notamment les Contrats d'Aide Programmée qui sont une alternative à la création d'unité...

Le Rapport du Haut Comité De Santé Publique propose une politique plus audacieuse dans le domaine de la recherche en santé:

- définir des objectifs de santé publique (ceci est de la responsabilité du politique)

- définir des indicateurs pour savoir où l'on en est par rapport à ces objectifs ; effectuer un retour à l'épidémiologie descriptive semble nécessaire. La proposition du DG est que l'on prenne comme indicateur dans un domaine donné le niveau le meilleur atteint dans un des pays d'Europe

2 RESULTATS DE LA CESSION DE PRINTEMPS

-Titularisations:

CR1 et CR2: avis favorable BADO, BOUCHARD, DIMANCHE-BOITREL, DUFRESNE, HERBELIN.

-bilans de contrats:

BURTIN	4.00
GOURANTON	3.92
HELWIG	3.92
HOLLANDE	4.00
LOUVARD	4.00
MOREL	3.75
ROMAND	3.58
SAHEL	3.50
SALDUCCI	3.30

-Bilans CJF

BARANDON	Bilan: 18 oui, 1 non, 3abs
ORTONNE	Bilan: 24 oui

-Examens quadriennaux

UNITE	VOTE			REMARQUES
	OUI	NON	ABS	
U.28 (Ph. Druet)	24	0	0	reconduction 4 ans
U.45 (Chayvialle)	24	0	0	2 ans av restructuration
U.61 (Mme Haffen)	22	0	0	fin de mandat de Mme Haffen hommage à sa carrière
U.64 (Ardailhou)	23	0	0	
U.80 (Revillard)	19	0	4	
U.252 (Martin)	23	0	0	
U.254 (Pujol)	23	0	0	

-Création d'unité
(probabilité de création à la date de la cession :6 ou 7)

- | | | |
|---------------|-------------|------------------|
| 1. Bonvalet | Paris | |
| 2. Laburthe | Paris | |
| 3. Kedinger | Strasbourg | |
| 4. Parini | Toulouse | Création de novo |
| 5. Sans | Montpellier | Scission |
| 6. Bataille | Montpellier | Création de novo |
| 7. Pujol | Montpellier | Scission |
| 8. Ortonne | Nice | Création de novo |
| 9. Baverel | Lyon | Création de novo |
| 10. Aran | Bordeaux | |
| 11. Figarella | Marseille | Création de novo |

vote final sur le classement 20 oui

-Classement DR2
(probabilité: 3 postes)

- | | |
|-------------------|-------------|
| 1. Ferrary | 7. Coulon |
| 2. Remy | Eybalin |
| 3. Dupuis | Jeannin |
| 4. Planelles | Rebillard |
| 5. Fantini | 11. Vincent |
| 6. Peguet-Navarro | 12. Dagher |
| | Di-Stefano |

COMPTE RENDU CSS N° 3 (24 au 28 mai 1993)

I - INTERVENTION DE MONSIEUR LAZAR

Le Directeur Général apporte une précision concernant le précédent concours de recrutement des CR1 : le déclassement d'un candidat par le jury d'admissibilité s'explique par le fait que la personne concernée avait la compétence pour être DR. Il ajoute que pour être recruté en CR1, il y a une limite d'âge implicite à partir du moment où l'âge moyen de recrutement des DR1 est de 43 ans.

Carrière des CR : Notre système consiste à recruter précocément mais aussi à favoriser psychologiquement les possibilités de sortie. On pourrait prévoir le départ d'un chercheur par an et par CSCRI. Cette dernière instance pourrait avoir un rôle d'étude des "cas particuliers" puisqu'il n'existe pas de service de placement externe à l'INSERM. D'autre part, il faudrait ouvrir des postes vers l'enseignement supérieur afin qu'il ne soit plus considéré comme une charge à supporter à côté d'autres responsabilités. On devrait pouvoir aussi recruter des chercheurs travaillant sur des sujets originaux même si on prend des risques quant à l'évaluation de la production scientifique. De plus, il serait souhaitable de fixer un nombre d'unités de publications pouvant figurer dans un dossier de concours de recrutement CR en fonction de l'âge du candidat.

Carrière des DR : Une réflexion est en cours concernant la diversification de la carrière de cette catégorie de personnels. Concours 1993 de recrutement des DR2 dans le cadre de la CSS N°3 : 25% de chance d'être recruté.

En ce qui concerne les candidats externes, leur nombre est variable selon les années. Par exemple, l'INSERM a recruté 9 candidats externes en 1992 et en a laissé 7 autres en attente, ce qui revient à reporter des recrutements sur l'année suivante.

Rappel du rôle d'expert : Il s'agit de classer par ordre de mérite les candidats à un concours, quel qu'il soit, sans tenir compte de facteurs tels que l'appartenance administrative ou le lieu d'exercice des fonctions. Cependant, nous subissons à l'INSERM la politique du CNRS qui consiste à recruter 2/3 de ses chercheurs en province.

Examen des fonctions de recherche

a) Examen quadriennal : il ne doit pas être un examen de routine !

b) Créations d'unités : il sera créé environ 20 unités en région parisienne et environ 30 en province.

Le rôle de la CSS N°3 est de classer les 10 demandes par ordre décroissant d'expérience de production scientifique dans les 10-12 ans à venir. Les problèmes de répartition Paris-Province seront examinés par le Conseil Scientifique. Le Directeur Général a rappelé qu'un budget à part, c'est-à-dire un complément de budget par rapport au budget ordinaire, sera mis à disposition dans le cadre de la régionalisation.

c) Création de CJF : 12 demandes environ pourront être satisfaites dont 4 en Ile-de-France.

Le souhait de la direction générale est de parvenir à un équilibre Paris-Province en passant progressivement de 106 à 140 unités hors Ile-de-France.

d) Demandes de CRE : 39 demandes par le CSS N°3 avec une possibilité de financement pour 11.

Questions diverses

- Rapport de conjoncture et de prospective : le CS de l'INSERM a une réflexion pour dire que l'organisme ne peut pas être présent sur tous les sujets de recherche mais nous devons l'être à chaque fois qu'il s'agit d'expertise, ce qui est le contraire d'une politique de "créneaux". Nous devons contribuer à la compréhension de l'état des connaissances du monde. La collaboration CS-Intercommissions intervient dans des domaines finalisés et l'attribution de moyens se fait de façon plus directive.
- M. LAZAR demande aux membres des CSS de réfléchir à la mise en place de mini-colloques non finalisés pour 1994-1995.
- Il a été aussi évoqué des formes de contrats à financement plus important (CAP : Contrat d'Aide Programmée) qui pourraient soutenir certains laboratoires universitaires. Inversement certaines unités pourraient évoluer vers des CAP ?
- Notion de droits et obligations des directeurs d'unités : une réflexion est en cours actuellement.
- Contrat à durée déterminée (CDD) : leur nombre est limité mais le Directeur Général souhaite demander le déplafonnement de leur nombre avec interdiction de recruter hors CDD.

II - TRAVAIL DE LA CSS N° 3

1) Examen des formations de recherche

- 8 examens quadriennaux d'unités

- U.024	- U. 075
- U.049	- U. 130
- U. 055	- U. 326
- U. 063 (bilan d'activité)	- U. 327

Observation : le projet de restructuration de l'U.063 ayant échoué, M. Serge RENAUD ne sollicite plus le renouvellement de son mandat de directeur au-delà du 31/12/93. La majorité des chercheurs (sauf 2 dont 1 DR2 INSERM) et des ITA (sauf 2 INSERM) de l'U.063 participe à un nouveau projet examiné dans le cadre d'une demande de création d'unité au titre de 1994 (candidat à la direction : M. BERTHEZENE)

- 1 examen d'une unité après un mandat de 1 an.
 - U. 286 : M. Marian APFELBAUM

Observation : suite à un important effort de restructuration, la CSS N°3 a décidé le renouvellement de l'unité pour 3 ans.

- La demande de créations d'unités dont 1 en Ile-de-France

- BERTHEZENE	- KLEIN
- BIHAIN	- MAUREL
- CAPEAU	- MEFLAH
- DEGAND	- PUJOL
- DELMAS	- SALVAYRE

La CSS N° 3 a classé les 10 demandes en 3 groupes A, B, C puis a procédé à un vote à bulletin secret (sur feuille de papier) pour classer les 7 projets de groupes A et B. Le projet de M. DEGAND (Lille) est sorti premier suivi par deux "ex aequo" à savoir Mme CAPEAU et M. DELMAS. Nous les avons départagé par un deuxième vote à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

- | | |
|-----------|--------------|
| 1) DEGAND | 5) BIHAIN |
| 2) DELMAS | 6) SALBVAYRE |
| 3) CAPEAU | 7) KLEIN |
| 4) MAUREL | |

- 2 demandes de CJF hors Ile-de-France
- ALEXANDRE Vote consensus
- GAMBERT 24 oui, 0 non, 1 abstention

Classement :

- 1er) GAMBERT 2e) ALEXANDRE

- 1 bilan d'activité d'1 CJF (90-11)
- MEFLAH Khaled (Nantes)

Evaluation de la demande par la CSS N° 7
Evaluation du bilan d'activité par la CSS N° 3
Décision : reconduction pour 1 an.

2) 42 demandes de CRE dont 3 relevant des Inter-commissions.

Toutes les demandes ont été prises en considération mais seulement 12 ont fait l'objet d'un classement :

- | | |
|----------------------|------------|
| 1) BOUGNOUX Philippe | |
| 2) DAVID Véronique | |
| 3) PARQUET Michel | |
| 4) CHAPUS Catherine | |
| 5) DURAND Geneviève |) ex aequo |
| 5) HERBAGE Daniel |) |
| 7) CARLIER Hèlène | |
| 8) FOREST Nadine | |
| 9) MASLIAH Joëlle | |
| 10) MULLER Jean-Marc | |
| 11) EVEN Patrick | |
| 12) NEGREL Raymond | |

Les autres demandes ont été classées 13ème ex aequo.
9 bilans de CRE

3) Concours de recrutement des DR2

Les critères d'évaluation retenus ont été les suivants :
rapport écrit, présentation orale et réponse aux questions, originalité et faisabilité du projet,
capacité à diriger.

4 postes pour 17 candidats

- | | |
|-------------------------|---------------|
| 1) Thierry LEVADE | CJF 9206 |
| 2) Françoise RAYNAUD | CNRS URA 1337 |
| 3) Michèle GUERRE-MILLO | INSERM U.177 |
| 4) Philippe CLEZARDIN | INSERM U. 234 |

Compte-rendu C.S.S.4 (10 au 14 mai 1993)

-Intervention de P.Lazar :

Examen des formations de recherche:

8 examens quadriennaux ("sévérité et sérénité"!)

9 demandes de création d'unité

5 demandes de C.J.F.

Créations d'unité:

Toujours le rééquilibrage Paris-Province (64 demandes hors Ile-de-France, 20 demandes en Ile-de-France), pour rééquilibrer il faudrait créer 34 unités en province...

La seule chose que l'on vous demande: classer par ordre d'espérance de production scientifique dans les 12 ans, indépendamment du reste..., la situation sera examinée en juillet compte-tenu du budget et du classement du Conseil scientifique.

La politique de régionalisation sera-t-elle poursuivie au niveau gouvernemental?

C.J.F. :

Environ 12 C.J.F. seront créés à l'INSERM: 2 peuvent être espérés pour la commission 4.

Concours DR2:

21 candidats pour 4 postes.

C.R.E. :

14 pour la CSS/50 demandes.

Rapport "conjoncture et prospective" :

L'INSERM ne peut être présent sur tous les thèmes de recherche...mais on doit être partout en tant qu'experts...

Une nouvelle rupture consiste en l'utilisation transversale de nos compétences pour produire des rapports de synthèse à un moment donné...nécessité d'un "effet choc" de l'INSERM...

C'est la dernière année des C.R.E. sous leur forme actuelle, l'argent destiné aux C.A.P. (Contrats d'aide programmée...) devra être pris quelque part...(sur les unités ou les C.R.E!), certaines unités préféreront passer en C.A.P....(?)

Il faut la transparence absolue dans la gestion des unités, sinon leur statut sera remis en cause...

Les rencontres ont été courtoises avec les conseillers ministériels...la maison INSERM est connue...il faut être à la hauteur de cette bonne image de l'INSERM...mais j'ai plus d'inquiétude pour le budget...!

-Concours D.R.2 :

1er: N. Martinet (U14 Nancy), 2ème: M. Lopez (U76 Paris), 3ème: J.M. Moalic (U127 Paris), 4ème: G. Nalbone (C.J.F. Marseille), 5ème: J.P. Rosa (U348 Paris), 6ème: L. Hittinger (U2 Créteil), 7ème: C. Desgranges (U8 Pessac) et J. Gallego (C.J.F. Clamart), 9ème: M.C. Lecomte (C.J.F. Paris) et P. Soler (U82 Paris)

-Demandes de C.R.E. :

18 classés sur 50 demandes.

1er: Mercadier (CNRS/Univ. Le Pessis Robinson), 2ème: Villemot (Univ. Nancy), 3ème: Freyssinet (Univ. Strasbourg), 4ème: Athias (Univ. Dijon), 5ème: Berdeaux (Univ. Le Kremlin Bicêtre), 6ème: Delaunay (CNRS Lyon), 7ème: Lemoine (A.P. Paris), 8ème: London (CNRS Paris), 9ème: Barrès (Univ. Lyon), 10ème: Casellas (Univ. Montpellier), 11ème: Frossard (Univ. Paris), 12ème: Bernard (CNRS/Univ. Marseille), 13ème: De Verneuil (Univ. Bordeaux), 14ème: Moravec (Univ. Dijon), 15ème: Tranqui (Univ. Grenoble), 16ème: Zannad (Univ. Nancy),

17ème: Hermand-Bonora (Univ. Paris), 18ème ex-aequo: Beretz (CNRS Strasbourg), Devaux (CNRS/Univ. Paris), Roche (CNRS Orléans)

-Examens quadriennaux :

U8 (J.Larrue-Bordeaux), U14 (R.Peslin-Nancy), U76 (J.P.Cartron-Paris), U139 (J.Bignon-Créteil), U295 (J.P.Martin-Rouen), U296 (G.Atlan-Créteil), U299 (C.Poyart-Paris), U331 (J.McGregor-Lyon)
2 examens mixtes: U294 (J.Hakim-Paris), U300 (J.Léger-Montpellier)
3 examens complémentaires: U28 (P.Druet-Paris), U58 (B.Descomps-Montpellier), U80 (J.P.Revillard-Lyon)
R.A.S.

-Demandes de créations d'unités :

1er: B.Grandchamp (Hémato-Paris), 2ème: B.Crozatier (Cardio-Paris), 3ème: A.B.Tonnell (Pneumo-Lille), 4ème: L.Rappaport (Cardio-Paris), 5ème: G.Vassort (Cardio-Montpellier), 6ème: M.Aubier (Pneumo-Paris), 7ème: C.Gaultier (Pneumo-Clamart), 8ème: P.Lorente (Cardio-Clermont-Ferrand), 9ème: J.Moravec (Cardio-Dijon)

-Demandes de C.J.F. :

1er: J.P.Magaud (Hémato-Lyon), 2ème: I.Juhan-Vague (Hémato-Marseille), 3ème: J.F.Mornex (Pneumo-Lyon), 4ème: P.H.Rolland (Cardio-Marseille), 5ème: F.Grimbert (Pneumo-Grenoble)

Quel avenir

CARREFOUR-CENTRAL

Démocratie, unité,
indépendance:
bases d'un *renouveau*?

« **D**ivisées, politisées, pas suffisamment à l'écoute... » tels sont les reproches essentiels qu'adressent les salariés aux organisations syndicales de notre pays.

Les uns après les autres, tous les sondages en font foi, et cette constante renvoie à une désaffection massive. Parallèlement, les mêmes expriment un véritable besoin de syndicalisme en termes concrets et immédiats, sur les terrains revendicatifs, identitaires et d'actions.

Cette crise, qui affecte sous d'autres formes l'ensemble des organisations européennes, questionne brutalement le syndicalisme sur son avenir et sur sa capacité à se renouveler.

DÉMOCRATIE :

Savoir, comme il l'a su dans le passé, débattre, écouter, proposer et construire avec celles et ceux, toujours plus divers, qu'il aspire à représenter?

UNITÉ :

La défense des intérêts des salariés, l'obtention de résultats tangibles peuvent-ils conduire à dépasser la division actuelle? Quels rôle et responsabilité syndiqués et salariés ont-ils en la matière?

INDÉPENDANCE :

C'est une question clé traversant toute l'histoire du mouvement syndical. Saura-t-il réellement aujourd'hui, tant dans ses rapports avec le patronat qu'avec le politique, trouver les moyens de traiter par lui-même les différents enjeux sociaux, économiques et politiques auxquels sont confrontés les salariés?



14 OCTOBRE
NOVOTEL DE
BAGNOLET
METRO GALLIENI

pour le syndicalisme?

CSS 6

La CSS6 s'est réunie les 23,24 et 26 mai. étaient à l'ordre du jour le recrutement des DR2, les examens quadriennaux des unités les bilans des CJP, les demandes de création d'Unités et de CJP, ainsi que les contrats de recherche externe.

Des remarques d'abord sur le fonctionnement de la session qui a été marquée par l'absentéisme de certains quand leurs "problèmes" étaient réglés ou d'autres qui préféraient paraître à un congrès plutôt que de continuer à siéger.

Nous avons appris qu'un candidat retenu par le jury d'admissibilité CR1 à la session d'automne a été finalement déclassé à la demande de la direction au jury d'admission sous prétexte qu'il était trop âgé (46 ans). Il n'y a là aucune référence au statut, ou à la valeur du dossier scientifique seulement une décision administrative qui pourrait en fait cacher d'autres raisons.

Au cours de son allocution le Directeur Général, s'est surtout attaché à nous faire part de deux propositions: entreprendre l'information des directeurs d'unité sur leurs droits et leurs limites en particulier en ce qui concerne les embauches de personnels et les problèmes budgétaires; il nous a annoncé sa volonté de demander le déplafonnement du taux de personnels sous contrats à durée déterminée afin, dit-il, de dissuader les directeurs de laboratoire d'embaucher du personnel hors statut sur des budgets parallèles. Interpellé sur le risque de voir, par ce biais, les emplois précaires remplacer progressivement les postes statutaires le Directeur a reconnu l'existence d'un danger futur.

La mise en place des IFR regroupant unités INSERM et structures extérieures et avec budget propre (dont une partie extérieure) est une porte ouverte à de tels dérapages que l'INSERM ne sera pas à même de contrôler, il nous faudra donc être très attentifs. Le Directeur Général a annoncé la prochaine mise en place de C.A.P. ou contrats d'aide programmée, c'est à dire de nouvelles structures ni UNITE ni CJP dont le rapport avec l'organisme ne serait que financier et pendant une durée limitée.

Les visites des unités effectuées à l'occasion des examens quadriennaux et des demandes de création ou de re-création ont permis de mettre en évidence la lassitude de nombreux agents devant le blocage des carrières et des salaires et l'augmentation annoncée des retenues. Nous avons pu constater que certaines formations ont peu ou pas de personnels IFA, nous avons pu aussi rencontrer des hors statut actuellement CES (auparavant TUC) mais jamais la même personne longtemps sur le poste, comme si l'INSERM avait de plus en plus de mal à accorder les notions de poste permanent à celui d'emploi permanent. Des inquiétudes apparaissent aussi concernant les postes des agents partant à la retraite et leur remplacements.

En résumé, une session qui s'est tenue dans un climat où le sérieux n'était pas le sentiment le plus partagé. Il est tout de même important de souligner que ce laxisme n'était pas partagé par la totalité de la commission. Il faut quand même dire que dans le débat sur les créations et re-créations d'unités (donc de fermeture éventuelle) c'est aux élus C qu'on doit d'avoir repoussé des décisions qui auraient pu mettre en danger des laboratoires répondant pourtant à tous les critères habituellement avancés en matière de qualité scientifique.

CSS 9 - SESSION DE PRINTEMPS 1993 -

I - INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL

1.1 A propos de l'âge des candidats au recrutement

Limite d'âge pour le concours CR2, 30 ans dans l'année de recrutement ; pour les CR1, il n'y a pas de limite d'âge mais tout recrutement au-delà de l'âge moyen de recrutement des DR2 (environ 43 ans) n'est pas raisonnable.

1.2 Avenir des CR1, trois solutions :

- Administration de la recherche (DAGTR)
- Sortie de l'institution (faire un autre métier)
- Rester dans l'institution

1.3 Suivi des décisions de la commission d'automne

Pour les CR2 et CR1, le jury d'admission a suivi la CSS
Concours DR1, le CS a retenu les candidats dans l'ordre 1, 3, 4
Pas d'avancement DR --> DR exceptionnel pour la CSS 9

1.4 Créations d'unités

83 dossiers ont été déposés dont 20 dans la région parisienne. Une limite a été imposée au moment du dépôt des dossiers. Il est nécessaire de rééquilibrer la province par rapport à Paris.

Pour l'Ile-de-France, nombre d'unités constant (140 à 142), les créations sont liées aux fermetures.
Hors Ile-de-France, créer le plus d'unités qu'il est possible.

Un problème : comment financer les créations (la balle est dans le camp du gouvernement).

Un impératif : ne créer que des unités conformes aux normes scientifiques de l'INSERM.

1.5 Création de CJF

6 demandes sur 31, dans la CSS 9, il y aura une douzaine de créations au total.

1.6 CRE

46 demandes dans la CSS 9, 13 seront assurées par l'INSERM.

Le Conseil Scientifique propose un changement de politique en matière de CRE, car la moitié des demandes vont vers des équipes CNRS. Cela pose un problème de financement de labos qui ont déjà un financement honnête et ceci sans réciprocité. Il vaudrait mieux financer des labos universitaires, les appels d'offres vont être modifiés pour favoriser les petites équipes universitaires.

1.7 A propos de la recherche clinique et des 120 MF prélevés par KOUCHNER sur la Sécurité Sociale.

Injecter 120 MF dans la recherche clinique, c'est bien, mais il faut en faire une "bonne utilisation".

Une mauvaise "interprétation" des circulaires KOUCHNER a conduit à "un partage du gâteau" alors qu'il aurait fallu organiser des essais multicentriques.

Philippe LAZAR donne l'exemple du service commun N°10 (essais sur l'AZT) dirigé par J.P. ABOULKER comme exemple de ce qu'il faudrait faire au niveau national. Autrement dit, KOUCHNER a oublié de prendre conseil auprès de l'INSERM qui consacre 1 000 MF par an (600 MF + 400 MF de salaires) pour la recherche clinique. Mais sur cette somme, 100 à 150 MF servirait à financer directement cette recherche, avec seulement 4 à 5 MF de degré de liberté, c'est-à-dire de possibilité d'engagement sur les programmes nouveaux. En comparant ces 4 à 5 MF aux 120 MF de KOUCHNER, on ne peut que regretter leur "mauvaise utilisation".

1.8 Concours DR2

Il y aura 3 postes pour 15 candidats dans la CSS 9.

1.9 Rapport de conjoncture

Concernant la forme (question de Croisy), le rapport est fait pour "accrocher le lecteur", ce n'est pas la bible. Portée générale du rapport :

- Nous ne pouvons être présents sur tous les sujets à la fois.
- Nous sommes (et serons) présents là où le CS et les CSS donnent des indications.
- Une autre affirmation : nous devons être présents en matière d'expertise collective dans tout le champ des missions de l'INSERM, éventuellement en allant chercher les informations à l'extérieur. Le rôle de l'institution doit être développé dans ce sens : - la première décennie (post-81) a permis le développement d'une recherche de qualité et le partenariat avec le secteur économique et social, - la seconde décennie devrait consacrer le développement de l'institution dans sa masse, dans sa capacité à répondre à des demandes d'expertise émanant de la société.

1.10 Les IFR

48 demandes (18 en IDF) : exprimer sur le terrain, en terme de stratégie, notre mission vis-à-vis des autres partenaires.

1.11 Les intercommissions (IC)

Mini agences d'objectifs et de moyens. Deux DAGTR seront affectés aux IC.

Concernant les moyens : l'agence France-Sang a dégagé un crédit important pour l'IC correspondante.

Accord avec la CNAMTS : 2/3 du montant de sa contribution sera consacrée aux 6 IC.

1.12 Campagne d'animation de la recherche

Chaque CSS doit proposer 2 ou 3 thèmes de mini-colloques

Couverture total du champ : axes propres (CSS)
insuffisances (IC)

1.13 IFR/CSCRI

L'IFR n'est pas un habillage du CSCRI, oui à tous les IFR qui apportent une subsidiarité. Plutôt des projets bien ciblés.

Les CSCRI sont des structures internes à l'INSERM qui doivent dire comment les IFR s'intègrent dans la stratégie de site (pas d'évaluation), les IFR sont des structures relationnelles qui ne sont pas internes à l'INSERM.

1.14 Application de la loi HURIET (question de M. SYROTA)

Problème de l'utilisation des radioéléments en recherche (en principe interdit par le code de la santé publique). L'avis du CS a été demandé sur le fond.

II - RESULTATS DE LA SESSION DE PRINTEMPS

2.1 Titularisations

- avis favorables : - ADJADJ
- MOUAWAD
- MULLER
- report à 18 mois : - NEGRERIE

2.2 Compte rendus de contrats

NOM	NOTE	REMARQUES
AXELRAD Y.	1.96	
BIZAIS J.L.	3.50	
BOITIEUX J.L.	2.96	
BOYNARD M.	2.17	
CAMBILLAU	3.83	
CANIONI P.	3.08	
CHAMBRON J.	2.13	
CHAUVEAU D.		Report de bilan
COMET M.	3.35	
GRYNSZPAN	1.29	après report de bilan
LIEHN	2.64	après report de bilan
MARIANI J.	2.39	
PATRICE T.	2.70	
QUERE M.	2.09	
SALMON J.M.	3.71	
VENOT	3.26	

2.3 Demandes de CRE

1. COMET	10. MAGLOIRE
2. CANIONI	11. PERAHLA
3. JAULENT	12. BARRA
4. NETTER	13. PEYRIN
5. DACULSI	14. MAZAT
6. MAZIERE	15. VION-DURY
7. KERGOSIEN	16. SCHAAF
8. LABARRE	DES JARDIN
9. LAUGIER	

Prise en considération du classement : unanimité moins 1 voix.

2.4. CLASSEMENT DR2

1. CELCIS	4. RONO
2. LANGE	5. MAGNIN
3. APRAHAMIAN	6. SENGER

Equivalences : BURGER, TORBET, VELIKSON

2.5 Examens quadriennaux

UNITE	VOTE O/N/A/R	REMARQUES (oui/non/abstention/refus)
U.66 (DI PAOLA)	19/2/1/0	
U.71 (VEYRE)	21/1/1/0	
U.103 (RABISHONG)	17/4/3/0	Texte de séance
RUBEL	22/0/1/0	
DI GIAMBERNARDINO	19/2/1/0	
SCARABIN	18/0/4/0	(Activité)
	11/9/0/0	renouvellement 2 ans

2.6 Succession (mandat de transition)

BAQUEY (U.306) 21/2/1/0 mandat de 2 ans

2.7 Créations d'unités

(Probabilité de création : 1 ou 2 ou 3)

- | | |
|------------|-------------|
| 1. LHOSTE | 4. DAMGE |
| 2. SALMON | 5. BONGRAND |
| 3. DECORPS | 6. CHARLIER |

Vote sur le classement 20/0/1/1

2.8 Création de CJF

(6 demandes sur 31 pour la CSS)

- | | |
|--------------|------------|
| 1. COATRIEUX | 4. BURNOD |
| 2. DACULSI | 5. LEVY |
| 3. DEGOULET | 6. CINQUIN |

Vote sur le classement 20/0/0/1

PS: le groupe des ITA a fait un document recensant les besoins des unités (ou création) au niveau technique et financier (dotation, personnels, locaux...)

MANUFRANCE

Une formidable victoire

- Treize relaxes. Elles concernent les responsables syndicaux et tous les gestionnaires de la SCOPD. Ces derniers n'ont, de surcroît, aucune amende pénale et sont donc lavés de tout soupçon.
- Trois condamnations de prison avec sursis. Immédiatement amnistiables, pour trois camarades.
- Une condamnation à dix-huit mois de prison avec sursis.

Ainsi, le jugement rendu consacre une formidable victoire, l'étendue des relaxes lamine tous les chefs d'inculpation du jugement de Saint-Etienne, qui étaient attentatoires tant à l'exercice du droit syndical qu'aux conditions, moyens et objectifs de lutte des salariés.

Privatisations

La CGT rejette ce projet de loi. Il est dangereux socialement et ruineux économiquement. Sous couvert de modernisation de l'économie et d'assainissement des finances de l'Etat, vingt et un groupes publics, industriels et financiers sont ainsi livrés sans entrave aux choix de la gestion privée et offerts notamment à l'appétit des capitaux étrangers.

CSS 10

Inroduction de Monsieur le Directeur Général

A. Commentaires sur ses décisions - session automne

Recrutement des Chargés de Recherche pour la CSS10

1e Classe 3 } respect des classements du jury d'admissibilité
2e Classe 3 } et du jury d'admission

Suit un long débat sur la limite d'âge pour le recrutement des CR2 et sur l'absence de limite d'âge pour le recrutement des CR1. Conclusion du Directeur Général, il n'y a pas de *limite formelle* mais une limite implicite impliquant une probabilité de recrutement décroissante. Il serait choquant de recruter des CR1 à l'âge de recrutement des DR2 dont l'âge moyen de recrutement est de 43 ans. Le recrutement à DR2 n'est pas uniquement un problème de publications mais aussi un problème de compétences. Dans le débat, il est souligné, entre autre, la difficulté pour un directeur d'unité de confier une équipe et un programme à un candidat DR que l'on est pas sûr de voir recruter.

D'après le Directeur Général, il faut offrir des portes de sortie aux CR qui souhaitent faire autre chose que diriger une équipe de recherche : DAGTR (Directeur Administratif de Gestion et de Transfert de la Recherche).

Une question est posée sur la difficulté d'apprécier l'activité des chercheurs en reconversion (du laboratoire vers l'épidémiologie ou sciences sociales, par exemple) : nécessité d'un suivi et d'un accompagnement ou parrainage ?

Le Directeur Général évoque la "Cellule Kordon" de mobilité et de reconversion et est plutôt contre l'idée de "parrains" car cela nécessiterait des modifications statutaires.

B. Précisions sur les travaux de la CSS10 - Session printemps

1. Créations d'unités

Il y a actuellement 140 unités en IDF, 106 hors IDF. 64 demandes de créations ou renouvellement hors IDF, 20 en IDF.

Il faut limiter à 140 le nombre d'unités en IDF en 1993 et ainsi on devrait tendre vers un équilibre Paris/Province dès cette année.

Toutefois, on ne créera pas forcément 34 unités hors IDF cette année car il faut tenir compte de la qualité et ... des impératifs budgétaires.

En conclusion, un flou persiste sur le nombre de créations pour cette année.

La tâche des CSS consiste à examiner la qualité scientifique des projets, à les classer par ordre d'intérêt et espérance décroissants de production scientifique *pour les 12 ans à venir* ! Le rapport Paris/Province n'est pas en prendre en compte.

L'interclassement se fera à l'échelon du Conseil Scientifique sur la base d'un équilibre national et budgétaire.

2. Contrats de recherche externes

Le Directeur Général nous informe que sur 36 demandes, 9 seront honorées en ce qui concerne la CSS10 et qu'il n'y a pas de contrats CNAMTS pour la CSS10 ; ceux-ci seront examinés par les Inter-commissions.

Plusieurs membres de la CSS soulignent que cette nouvelle procédure recèle un danger de pilotage par l'aval.

Le Directeur Général répond qu'on a optimisé le dossier au mieux compte tenu des circonstances, ainsi les thèmes de l'appel d'offre sont ceux des 6 Inter-commissions !

3. Promotion des DR

Il y a 45 postes pour 230 candidats. 4 postes pour 22 candidats seront attribués à la CSS10.

4. Examen quadriennal - Budget des unités

Une discussion fait apparaître la nécessité d'avoir, comme par le passé, le budget de l'unité dans le dossier, ce qui aiderait à porter une appréciation sur l'activité de l'unité.

Est évoquée la lettre du Directeur Général à 56 Directeurs d'unité sur la nécessité de faire un effort de recherche de financement extérieur. La base de financement couramment admise actuellement étant de 50% INSERM / 50% autres dont 15% contractuels privés ou CNAMTS et 35% contractuels publics.

3. Examens quadriennaux

N° Unités	Directeurs d'unité	Votes			
		oui	non	abst	refus
21	ESCHWEGE Evelyne • Vote pour l'activité et le renouvellement du mandat à 4 ans • Bonne activité • Pas de personnalité qui émerge pour prendre la suite dans 4 ans, pas de précision d'éventuelle restructuration	23	0	0	0
169	LELLOUCH Joseph • Vote pour l'activité et le renouvellement du mandat à 4 ans • Bonne production scientifique • Importante activité d'enseignement • Directeur dans son dernier mandat de 4 ans, déjà de bonnes perspectives de restructuration	21	0	0	0
265	MAMELLE Nicole • Renouvellement à 2 ans • Nécessité d'une restructuration et de recentrage après rapprochement avec d'autres équipes	19	2	2	0
292	SPIRA Alfred • Bonne unité	21	0	2	0
302	WIDLOCHER Daniel • Bonne unité • Dernier mandat du directeur • Succession envisagée de même que recombinaison et restructuration • Nécessité d'un élément fédérateur • Difficultés de locaux	23	0	0	0
304	HERZLICH Claudine • Tri appartenance CNRS-INSERM-EHESS • Bonne unité • Interdisciplinarité au sein des sciences sociales	20	0	2	0
330	SALOMON Roger • Bonne unité, toutefois déséquilibre chercheurs Université/INSERM • Départ des anthropologues pour création d'une unité CNRS	18	0	3	0
70	MONTAGNER Hubert • Après un long débat, fermeture différée à 2 ans, impliquant un changement de direction à ce terme et la mise en place de nouvelles recherches. • Mais nécessité reconnue par toute la CSS de maintenir et si possible de développer ce champ de recherche mais nécessité d'une restructuration et d'ouverture vers la psychologie expérimentale • 3 votes successifs				
	1/ mandat à 4 ans	1	22	0	0
	2/ mandat à 2 ans	13	9	1	0
	3/ fermeture de l'unité à 2 ans	21	2	0	0
	• Ceci devrait, d'après la CSS, permettre aux ITA de prévoir leur insertion dans d'autres unités de la région. • Le devenir des ITA de l'unité a fait l'objet d'un long débat • Un suivi de la part de l'unité devrait être mis en place dans ce cas précis.				

4. Demandes de création d'unités : 7 demandes : 6 province - 1 IDF

Noms et lieux		Votes de prise en considération			
		oui	non	abst	refus
DANION	Strasbourg	19	0	2	0
FAIVRE	Dijon	23	0	0	0
GAUTHIER (1)	Nice	2	20	1	0
MOATTI	Marseille	21	0	2	0
SIEST	Nancy	20	0	2	0
BOISSEL (2)	Lyon	14	2	6	0
BOISVIEUX	Paris	16	1	0	0

(1) Le refus de prise en considération de la demande GAUTHIER est lié au fait que le sujet ne relève pas de la compétence de la commission.

(2) Le nombre élevé d'abstentions sur la demande BOISSEL est lié à l'interrogation de la CSS sur le fait de savoir s'il ne s'agissait pas plutôt d'un service commun d'essais thérapeutiques. La CSS a souhaité une meilleure distinction plus nette de l'activité recherche, de l'activité essai thérapeutique.

Classement des demandes de créations

1er	FAIVRE	Dijon
2e	MOATTI	Marseille
3e	DANION	Strasbourg
4e	BOISVIEUX	Paris
5e	SIEST	Nancy
6e	BOISSEL	Lyon

5. Demandes de créations de CJF : 5 demandes

Noms et lieux		Votes de prise en considération			
		oui	non	abst	refus
GERBER	Montpellier	17	1	1	0
LENORMAND	Paris	18	1	1	0
PAPOZ	Montpellier	18	0	2	0
POUS	Toulouse	19	1	0	0
ROSENTHAL	Paris	17	1	2	0

Classement des demandes de CJF

1er	PAPOZ	Montpellier
2e	LENORMAND	Paris
3e	POUS	Toulouse
4e	GERBER	Montpellier
5e	ROSENTHAL	Paris

6 Classement des DR2 - Probabilité de postes : 4

1er	TIRET Laurence	U258 - Paris
2e	LERT France	U88 - Paris
3e	COMMENGES Daniel	U330 - Bordeaux
4e	CHAVANCE Michel	U169 - Paris
5e	MEUTRE France	U194 - Paris
6e	GERBER Mariette	Montpellier
7e	LOWY Ilana	U158 - Paris
8e	LEIZOROVICZ Alain	Paris
8e ex	DEMOUZOU	

7. Classement des demandes de CRE : 43 demandes pour 9 honorées

1er	VIEL	Besançon
2e	FASSIN	Bobigny
3e	SABATIER	Rennes
4e	METZ-LUTZ	Strasbourg
5e	CAHEN	Strasbourg
6e	DAURES	Nîmes
7e	TORJMAN	Paris
8e	CANS	Grenoble
9e	DORDAIN	Clermont-Ferrand
10e	BOUCART FERRARI GUILLEMIN	Paris Kremlin Bicêtre Nancy
13e	HOURS HAAG RECHTMAN	Lyon Toulouse Paris
<i>TOUS LES AUTRES : EX AEQUO</i>		

8. Titularisation des CR1 (Intervient après 18 mois de stage)

Noms et unités		Votes de prise en considération			
		oui	non	abst	refus
Mme FLAMENT	U302	18	-	1	-
Mme MARTINEZ	U155	18	-	-	-
Mme LARROQUE	U149	17	-	-	-
Mme LE POUT	U263	18	-	1	-
Mme TUBERT	U169	16	-	-	-

9. Prolongation des postes d'accueil en Santé Publique

Noms	Votes de prise en considération			
	oui	non	abst	refus
Mr CADET 1er vote	10	7	4	-
<ul style="list-style-type: none"> • Laboratoire d'épidémiologie A. COLVEZ (avis réservé des 2 rapporteurs). • Un membre de la commission fait remarquer que la bourse s'arrête au 31-04-93 soit 3 ou 4 jours après la fin de celle de la Commission. 				
• On procède à un 2ème vote qui ne permet pas de trancher	10	7	4	-
• Un 3ème vote a lieu aboutissant au refus du renouvellement	9	10	2	-
<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs élus de la CSS rédigent une lettre au Directeur Général demandant la prolongation du contrat, compte-tenu des circonstances du vote (peu claires) et du cas de Mr CADET qui a bien entrepris une formation en Santé Publique et donc bien répondu à l'un des objectifs de ces postes d'accueil. Signataires : élus SGEN, SNCS, SNTRS 				
Mme DOURET ex unité Papiernik	22	-	-	-
Mme FLANDRE U194	21	-	-	-
Mme MENOIRET U304	14	4	3	-
Mr MILKA U149	21	-	-	-
Mme VILLE ex U215	20	-	1	-

10 Bilans des réseaux en Santé Publique (1989)

Noms	Votants	Notes *
Mme FACY U302	21	3,70
Mr FARDEAU U153	21	2,81
Mr ROBINE	21	3,67
Mr VADOT U115	21	2,05

* moyenne des notes : 4 = excellent 2 = satisfaisant 1 = insuffisant
attribuées par les membres de la CSS suite aux rapports des rapporteurs

Liste des élus SNTRS-CGT aux
Commissions Scientifiques Spécialisées

INSERM

- décembre 1990 -

CSS N° 2

Jean-Pierre ESTEVE Tél : 16/61.52.14.07
C.H.U. RANGUEIL FAX : 16 62 26 40 12
U.151 BAT.L3 4ème étage
Avenue Jean Paules
31054 TOULOUSE cedex

CSS N° 3

Danièle DELAUTIER Tél : 16 44 85 61 90
U.200 INSERM
32, rue des Carnets
92140 CLAMART

CSS N° 4

Alain HERBET Tél : 16 73 60 80 07
U.195 INSERM FAX : 16 73 28 02 37
FAC DE MEDECINE
PHARMACOLOGIE
63000 CLERMONT-FERRAND

Thérèse HUART Tél : 16 20 53 09 96
ADR 7 - NORD/PAS-DE-CALAIS
CENTRE VAUBAN BT.A3
201, rue Colbert
59800 LILLE Cédex

Annie MICHAUD Tél : 16 44 27 16 16
U.36 INSERM
17, rue du Fer à Moulin
75005 PARIS

CSS N° 5

René SEYER Tél : 16 67 14 29 44
U.264 INSERM FAX : 16 67 54 24 32
PHARMACO-ENDOCRINOLOGIE
Rue Cardonille
34094 MONTPELLIER Cédex 2

CSS N° 6

Daniel HENZEL Tél : 16/40.35.36.44
U.013 INSERM FAX : 16 40 36 16 94
Hôpital Claude Bernard
10, av. porte d'Aubervilliers
75019 PARIS

CSS N° 8

Danielle PHAM DINH Tél : 16 44.27 25 09
UA 1188 CNRS
45, rue des Saints-Pères
75006 PARIS

CSS N° 9

Jean-Pierre BAZIN Tél : 16/45.59.42.46
U.066 INSERM FAX : 16/45.59.64.43
VILLEJUIF Hautes Bruyères
Institut Gustave Roussy
39, rue Camille Desmoulins
94805 VILLEJUIF Cédex

CSS N° 10

Jean-Pierre PIAU Tél : 16/40.84.91.77 (LD)
ADR 17 - MONTRouGE LUNDI ET VENDREDI
1, rue du 11 novembre AUTRES J. MESSAG REPOND.
92120 MONTRouGE : 16/46.54.14.92 (par ADR)
FAX : 16/46.54.56.22

Sur les chemins

de la Paix

L'Humanité -a-t-elle d'autres choix
que celui de la paix?

Cette interrogation concerne l'ensemble des citoyens et pose une série de questions concrètes :

- Comment parvenir à la solution négociée des conflits en cours?
- Comment mettre en œuvre un programme de désarmement général et contrôlé, procéder à l'élimination de toutes les armes de destruction massive, déclarer illégales les armes nucléaires?
- Comment interdire le commerce des armes?
- Comment résoudre la famine, la maladie, l'analphabétisme, et maîtriser la démographie à l'échelle planétaire?
- Comment lier désarmement, développement et protection de l'environnement?
- Comment parvenir à une sécurité collective et à une véritable solidarité internationale?



*Aujourd'hui
ne faut-il pas penser autrement?*

APPEL DESCENT

17-19, Place de l'Argonne
4^e étage
75019 PARIS

Tél. : 42.09.23.78 - Fax. 42.09.23.50

COMMUNIQUE

L'Appel des Cent se félicite de la décision prise par la Russie puis par les Etats-Unis de proroger le moratoire de leurs essais nucléaires et considère que c'est un grand succès par toutes les forces pacifistes qui partout dans le monde ont oeuvré dans cet objectif et notamment en France le 7 juin dernier à l'appel de 56 organisations.

L'Appel des Cent prend acte des déclarations du gouvernement français suite aux moratoires russe et américain. Il lui demande d'annoncer clairement que la suspension des essais nucléaires français sera prorogée et de prendre toute initiative pour s'engager résolument vers l'interdiction définitive des essais nucléaires pour donner toutes ses chances à la reconduction en 1995 du traité de non prolifération des armes nucléaires et mettre un terme à la dissémination de ces armes qui menace notre planète.

PARIS, LE 4 JUILLET

Au printemps 85, cent personnalités représentatives des différents milieux de l'opinion publique française ont décidé, dans un esprit de large union d'appeler à une marche pour la Paix et le Désarmement à Paris, le 7 juin 1985.

Après avoir couronné de succès les personnalités représentatives du mouvement de rester unies pour prolonger leur action. Par ailleurs, de nombreuses personnalités de diverses origines, amies d'une même volonté pacifique rejoignant à ce rassemblement pour le Droit et la Vie et la Paix, l'Appel DES CENT s'est basé de sa réussite. d'élargir son audience, et internationaliser.

Il est le ferment ouvert à toutes celles et à tous ceux qui ont la conscience de la guerre nucléaire, qui veulent que la désescalade se substitue à la course à l'armement, en vue d'un désarmement équilibré, que l'effort individuel par la culture, les engagements sociaux, les actions de vie et qui entraînent, agissent pour que trompe la violence pacifique des peuples.

